

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 30 juillet 2025 (uniquement en ligne)

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI, Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Sylviane GIAMPINO, Christèle GRAS-LE-GUEN, William MAROIS, Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Marianne TRIVIDIC,

Membres excusés : Christiane BARRET, Julian LAMARE, Grégoire TIROT, Martine VIGNAU

Collège des garants : Sandrine RUI (observatrice)

Invités participants :

Juliette AGEZ (collectif d'animation), Léa ANGULO (évaluatrice), Elio CHARBONNIER (collectif d'animation), Frank ESCOUBES (collectif d'animation), Cynthia GURDON (collectif d'animation), Thalsa MEKAOUCHE (chercheuse observatrice), Maxime MILLON (chercheur observateur), Claire-Aline SERRAULT (collectif d'animation), Sylvain TABOURY (évaluateur)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 30 juillet 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 24.07.25

Le Comité de gouvernance adopte le relevé de décisions du 24.07.25 sans réserve.

QUESTIONS RELATIVES A LA CONSTITUTION DU PANEL D'ENFANTS ET DE JEUNES

Le Comité de gouvernance acte des critères d'exclusion pour participer au panel d'enfants et d'adolescents afin d'assurer une meilleure diversité des participants du fait de la taille restreinte du panel :

- Les enfants d'une même fratrie. Il ne sera gardé qu'un seul des membres d'une fratrie si plusieurs enfants d'une même fratrie sont tirés au sort. Cependant, le Comité de gouvernance décide d'une exception dans le cas des fratries constituées d'un enfant en situation de handicap. Dans ce cas, l'enfant en situation de handicap sera sélectionné pour participer au panel et il lui sera possible d'être accompagné par un autre membre de sa fratrie (qui pourra aussi prendre part aux délibérations du panel).
- Les enfants ayant participé au panel précédent du CESE sur la santé mentale.
- Les enfants ayant un lien de parenté avec des membres de la Convention citoyenne des temps de l'enfant ou des membres du Comité de Gouvernance, des animatrices ou animateurs du collectif d'animation, des garantes ou plus largement des agents du CESE ou des membres du CESE. Du fait de la complexité d'obtenir cette information en amont du tirage au sort, ce critère sera appliqué a posteriori.

Concernant les territoires d'Outre-mer, le Comité de gouvernance acte d'exclure du tirage au sort les enfants résidants dans les territoires d'Outre-mer pour des raisons budgétaires et écologiques. Cependant :

- D'une part, il souhaite que des enfants qui ont grandi dans des territoires d'Outre-mer mais qui résident actuellement en France métropolitaine participent au panel.

- D'autre part, il souligne que des ateliers dans les territoires d'Outre-mer ont été réalisés afin de saisir les particularités de ces différents territoires.

AUDITION D'EXPERTS SUR LES BUDGETS LIES A L'ENFANCE

Il décide de réaliser en contrepartie une table ronde avec différents experts (du budget national, des budgets des collectivités territoriales, ainsi que de l'économie plus globalement) qui seront auditionnés par les citoyens en Session 3.

Pour cela, il souhaite qu'un premier temps descendant et synthétique permettent de présenter les grandes masses budgétaires et la répartition des compétences aux citoyens. Puis, un second temps plus interactif devra permettre aux citoyens de poser leurs questions.

GRANDS PRINCIPES D'ANIMATION ET DE DECISIONS COLLECTIVES POUR LA PHASE DE DELIBERATION

Le Comité de gouvernance acte de recourir au tirage au sort pour attribuer les thèmes de travail aux différents citoyens à partir de la session 4.

SUITE DES ECHANGES SUR LA PRODUCTION DU LIVRABLE FINAL

La Comité de gouvernance acte de mettre en place une méthodologie de rédaction du rapport final qui ne nécessite pas de créer de comité de relecture citoyen entre les sessions afin de ne pas créer de déséquilibre entre les citoyens.